

ARRETE DU MAIRE
Restriction de circulation et Interdiction de stationnement

Monsieur le Maire de la commune de Vendeville,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise SADE TELECOM Rouvroy & Lumbres – TSA 70011 – chez Sgelink – 69134 DARDILLY CEDEX pour une intervention dans la chambre Orange déjà existante dans la rue de Seclin à Vendeville,

Considérant que les travaux d'une durée de 1 jour le 27 mars 2023 doivent être prolongées du 30 mars au 7 avril 2023 et devant être terminés impérativement le 7 avril au plus tard,

Qu'il y a lieu, par conséquence de procéder à une restriction de circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.


L'affichage de cet arrêté devra être effectué 48h avant.

Sur proposition de Monsieur le Maire :

ARRETE :
N°51-2023-03-27

- ARTICLE 1 : En raison des travaux qui débuteront le jeudi 30 mars 2023 et ce jusqu'au vendredi 7 avril 2023, il y a lieu par conséquence, de procéder à une restriction de la circulation et d'interdire le stationnement des véhicules de part et d'autre du chantier par la mise en place de panneaux de signalisation.
- ARTICLE 2 : La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30km/h.
- ARTICLE 3 : L'entreprise SADE TELECOM à Dardilly chargée de l'exécution des travaux, assurera sous sa pleine et entière responsabilité, l'installation et le maintien de la signalisation et de la pré signalisation du chantier pendant toute la durée des travaux. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et réprimée selon la loi en vigueur.
- ARTICLE 4 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.
- ARTICLE 5 : M. Le Maire de Vendeville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'entreprise SADE TELECOM à Dardilly et transmis pour ampliation à
- M. Le Commissaire de Police de Wattignies
 - Monsieur Le Président de la MEL

Fait à Vendeville, le 27 mars 2023

Le Maire

Ludovic PROISY